

APPEL À CANDIDATURE

REJOIGNEZ LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA BIODIVERSITE DE VITRÉ !

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie locale et contribuer à la préservation de la biodiversité à Vitré ?
La Ville vous invite à rejoindre la commission extra-municipale de la biodiversité.

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, engagée à Vitré depuis février 2026 et qui se poursuivra jusqu'en janvier 2029, une commission extra-municipale de la biodiversité a été délibérée le 21 septembre 2026. Au travers de cette commission, l'ambition affichée par la municipalité est de donner aux habitants les moyens de participer concrètement à la vie locale. En effet, la Ville de Vitré souhaite associer les habitants et les associations à sa réflexion sur la construction d'un plan d'actions en faveur de la biodiversité sur son territoire.

Cet appel à candidature concerne le collège d'habitants, avec un nombre de personnes attendues de 5 personnes.

Quels sont les objectifs de cette commission ?

- Formuler des avis, propositions et recommandations afin de proposer des actions en faveur de la biodiversité.
- Proposer toute initiative susceptible de contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel.

Qui peut candidater ?

Cet appel s'adresse à toutes les habitantes et à tous les habitants majeurs de la commune de Vitré, qui souhaitent s'investir dans une démarche collective et constructive. Aucune compétence particulière n'est nécessaire : vos idées, votre intérêt pour la biodiversité et votre envie de participer à la vie locale sont les bienvenus !

Comment participer ?

Vous souhaitez contribuer à cette démarche et prendre part aux réflexions de la commission ?
Candidatez pour faire entendre votre voix et participer à la préservation de la biodiversité à Vitré !

Pour proposer votre candidature, contacter la Ville de Vitré **avant le 25 novembre 2026**, à l'adresse suivante : biodiversite.abc@mairie-vitre.fr ou laisser vos coordonnées à l'accueil du Pôle aménagement de Vitré.

